

Projet associatif



2018 / 2022

Sommaire

Préambule	p 3
Les valeurs de l'association	p 4
Historique	p 5
Activité	p 6
Organigramme	p 7
Partenariat	p 8
Points forts/ Points faibles de l'association	p 9
Orientation n°1	p 10
Orientation n°2	p 12
Orientation n°3	p 14
Orientation n°4	p 16
Orientation n°5	p 17
Conclusion	p 19

Préambule

Un projet associatif pour quoi faire ?

Le projet associatif est un outil donnant avant tout un sens commun à tous ceux qui œuvrent pour l'association.

Il permet d'affirmer ses valeurs et sa culture, valoriser son activité et exprimer ses ambitions.

C'est l'occasion de mener une réflexion sur la situation de l'association et sur son avenir qu'il convient d'anticiper au mieux. Cela crée une dynamique collective favorisant l'implication des acteurs et la production d'idées et de projets.

C'est aussi une volonté constante que de répondre aux besoins du public en tenant compte de la réalité sociale. L'analyse des forces et des faiblesses de l'association est en cela essentielle afin d'en tenir compte dans le choix de ses orientations.

Cette démarche s'inscrit forcément dans les politiques locales et les enjeux territoriaux.

Ce projet se déclinera dans les différents services de l'association : FJT (projet socio éducatif), centre social (contrat de projet, projet pédagogique de l'accueil de loisirs et du point jeunes, projet animations collectives familles).

Démarche

Après validation de la démarche par le Conseil d'Administration, nous avons mis en place un comité de pilotage, composé d'administrateurs, de 2 salariés volontaires, du directeur et de notre conseillère technique de la CAF.

Le rôle du COPIL était de valider toutes les étapes du projet, mettre en commun les informations et les analyser.

La production s'est faite à travers des réunions, avec la volonté d'investir tous les acteurs de l'association en utilisant les mêmes supports d'animation. L'ensemble des parties du projet associatif a ainsi été pensé avec les administrateurs, les salariés et les usagers. Ce projet est donc une production collective fixant les orientations souhaitées par l'association pour les 5 ans à venir.

Les valeurs de l'association

A travers son engagement, l'association CLAAC œuvre au quotidien pour la solidarité et la justice sociale. L'ensemble de son activité tend vers la création de lien et de mixité sociale, de rencontres intergénérationnelles et interculturelles, avec la volonté d'améliorer sans cesse le vivre ensemble et l'autonomie.

S'inscrivant pleinement dans les fondements de l'éducation populaire, l'association contribue à l'éducation pour tous, à la citoyenneté mais aussi à l'accès aux droits fondamentaux que sont la culture, les loisirs, le logement, la santé et l'information.

Bien que revendiquant son engagement, l'association se veut apolitique et garante des principes de laïcité.

Si l'association a pour vocation d'accueillir tout public, sans discrimination, dans le respect de chacun, la tolérance et la bienveillance, une attention particulière s'impose pour les plus fragiles.

Pour porter l'ensemble de ces valeurs, l'association s'appuie sur l'implication de tous les acteurs, forte des potentialités et intérêts de tous, répondant ainsi à la fois aux besoins et à l'émancipation de chacun.

Un travail d'accompagnement est pour cela nécessaire et repose sur une équipe de bénévoles et de salariés à l'écoute, engagés et dynamiques. La convivialité n'en n'est pas pour autant exclue mais la rigueur gestionnaire demeure essentielle, tout comme la liberté de gouvernance.

Si seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. Et c'est donc consciente de l'interdépendance liant l'ensemble des acteurs, que l'association conçoit son activité, s'inscrivant dans une logique partenariale à l'échelle de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Historique

L'association C.L.A.A.C (Culture - Loisirs - Accueil et Animation en Chinonais) a été créée en avril 1997 de la fusion de deux associations chinonaises :

- L'association du Centre Animation Accueil, créée en 1968 en charge de la gestion d'une MJC, une auberge de Jeunesse, puis du Foyer de Jeunes Travailleurs en 1982.

- L'association du Centre de Parilly créée en 1962, en charge de la gestion du projet du centre de loisirs puis de sa gestion, du secteur Jeunesse (+ 14 ans), de diverses actions culturelles et sportives et du centre d'hébergement collectif à partir de 1992.

En 1996, pour une cohérence de projet et une optimisation des subventions attribuées aux deux associations, la municipalité de Chinon a souhaité un regroupement des deux associations qui a été effectif au 1 janvier 1998.

Entre 1999 et 2003 des travaux ont été entrepris au centre Descartes pour rénover le bâtiment, créer une liaison avec le Foyer de Jeunes Travailleurs pour une adaptation des locaux au projet et embellir la partie hébergement. Ces travaux ont conduit à une revalorisation des biens mis à disposition par la ville.

En 2004 l'association bénéficie de son 1er agrément Centre Social.

Suite à un contrôle des finances de la ville de Chinon, la Cour Régionale des Comptes a noté un montant de locaux valorisés et une subvention supérieure à la somme permettant de bâtir la relation Ville/association dans un marché de gré à gré.

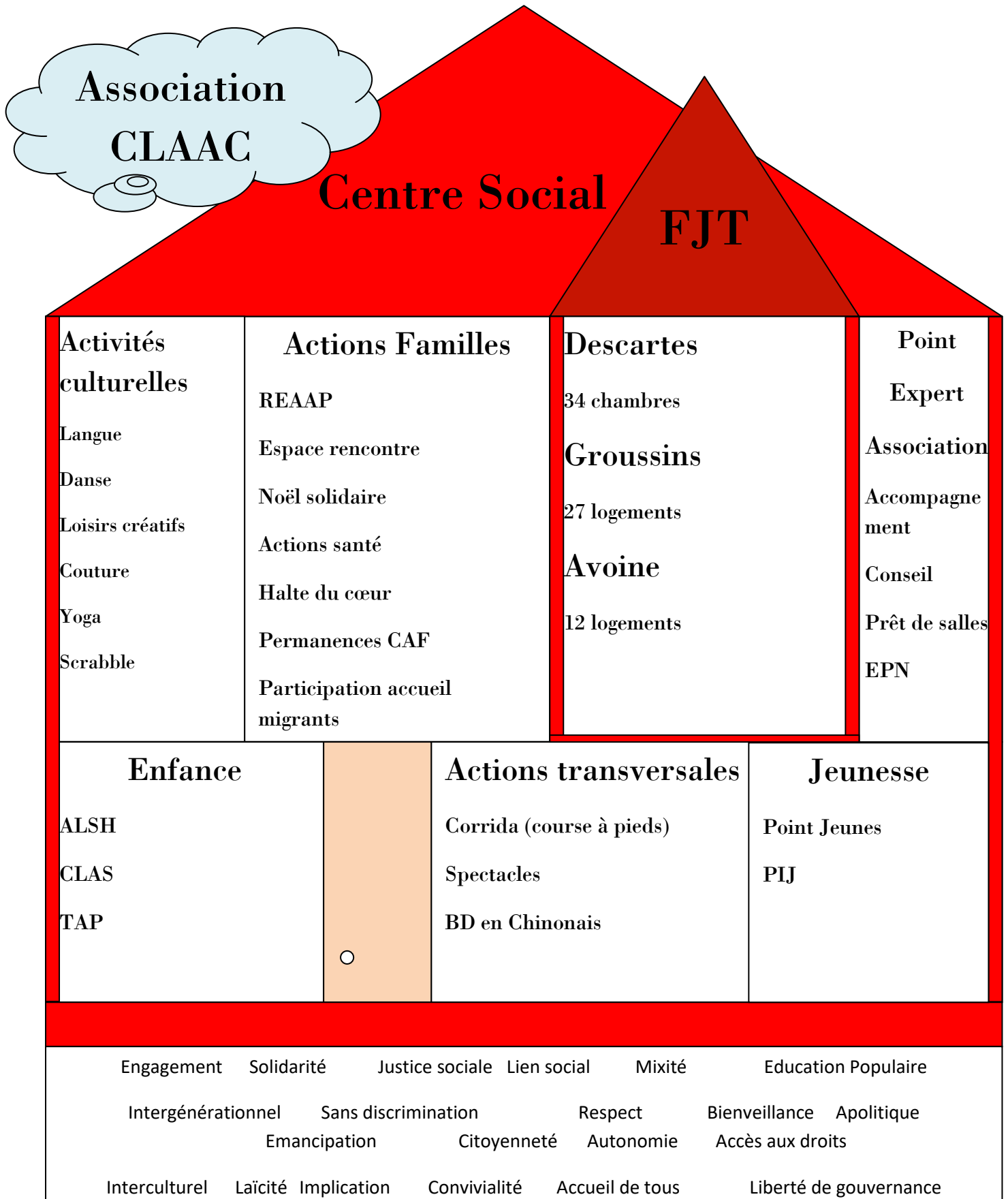
En 2005, la ville de Chinon a donc lancé un appel d'offres pour la création d'une Délégation de Service Public, intégrant l'ensemble du projet développé et les différents secteurs et services sur une période de 4 ans (2006 – 2009). La procédure concurrentielle a conduit à l'attribution du marché à l'association. A la faveur des consultations successives, l'association est depuis délégataire de cette DSP.

En septembre 2015 l'association se voit confier la gestion de 2 nouveaux FJT. La résidence des Groussins, issue de la réhabilitation de l'EHPAD, compte 27 logements du T1 au T2. La résidence du Véron, est située à Avoine dans un bâtiment intergénérationnel dans lequel l'association gère 12 logements.

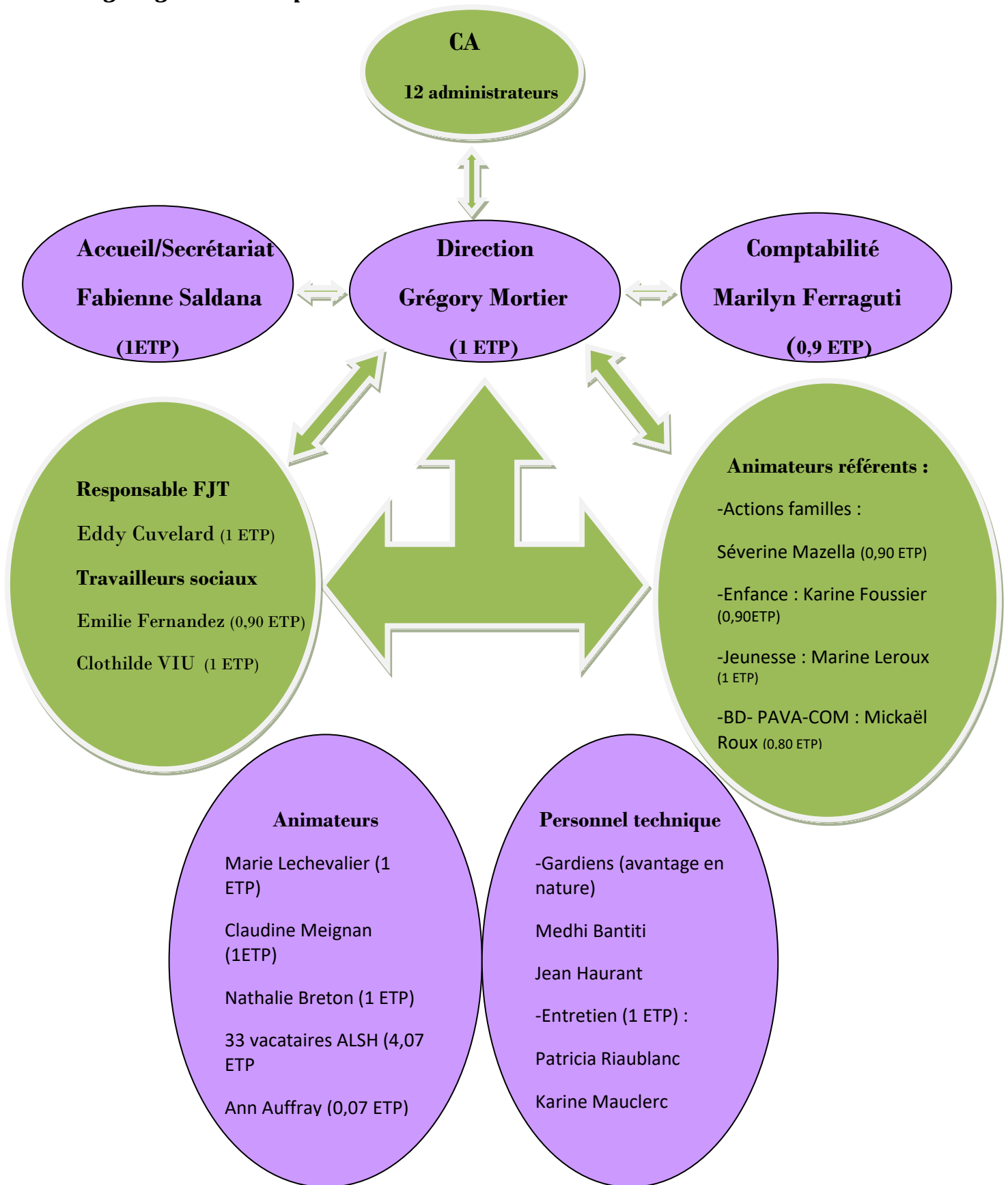
Aujourd'hui, l'activité de l'association s'articule autour de la gestion de 3 Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et d'un Centre social qui regroupe un accueil de loisirs, un accueil jeunes, un Point Information Jeunesse, un point d'appui à la vie associative (PAVA), des activités culturelles, des actions collectives familles, des manifestations, de l'accompagnement scolaire et des actions de prévention. Ces missions sont mises en œuvre dans plusieurs établissements répartis sur le territoire intercommunal : le centre Descartes (centre social), les FJT (Descartes, Groussins, Avoine), le Centre de Parilly, le Point Jeunes.

Activité

L'association CLAAC distingue son activité de Centre social de celle de Foyers de Jeunes Travailleurs pour lesquelles elle bénéficie d'agrèments.

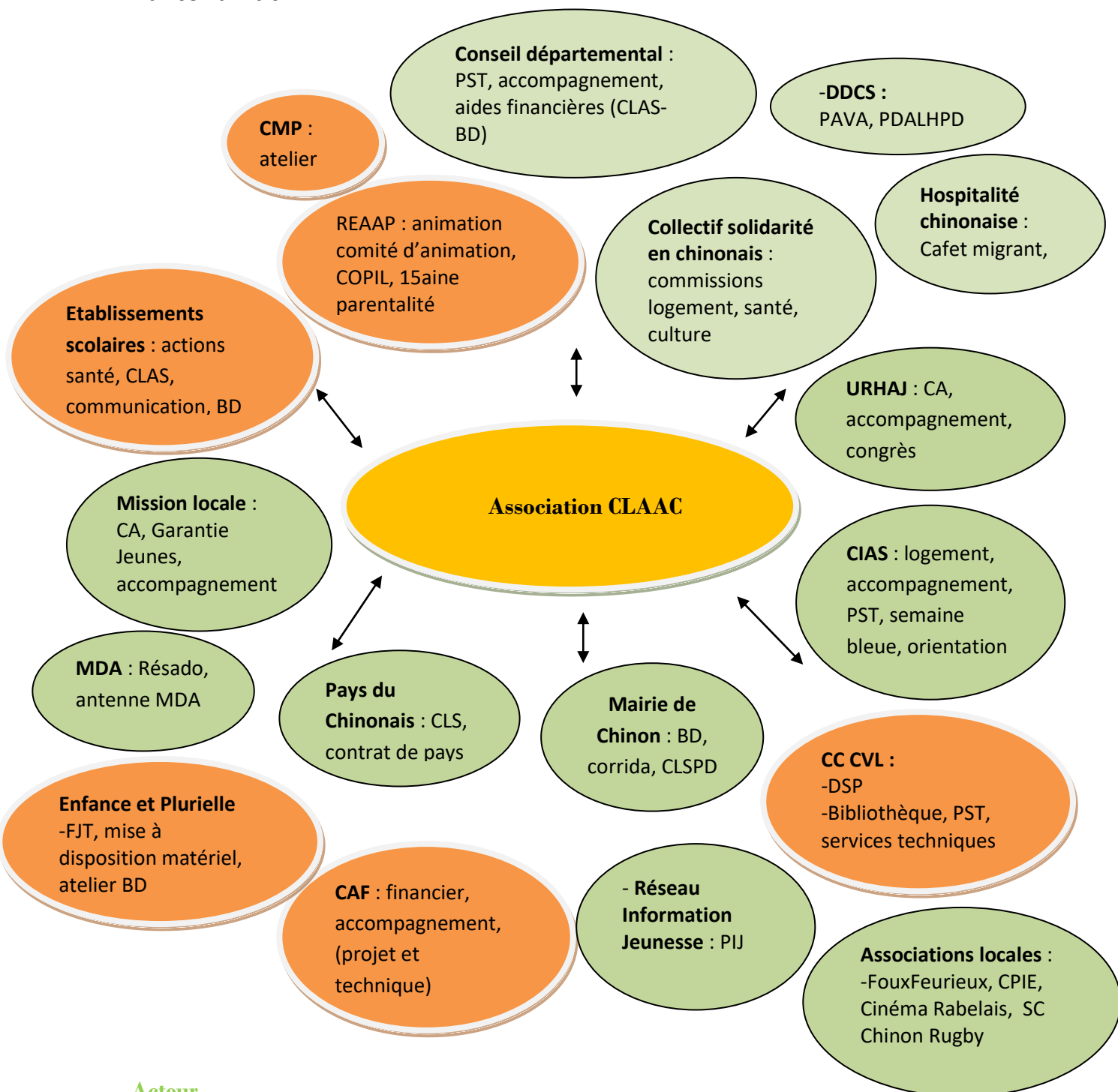


Organigramme du personnel



L'association CLAAC c'est aujourd'hui 18 ETP pour un budget d'un million d'euro. Ses principaux financeurs sont la CC CVL (33%) dans le cadre d'une délégation de service public (2015-2020). La CAF (16%) à travers ces différentes prestations de service (ALSH-CLAS-FJT-Animation globale-Animation collective familles). Les participations liées à notre activité (ALSH-FJT...) représentent 31% de nos produits.

Partenariat



Acteur

Maître d'oeuvre

L'ensemble des acteurs a été consulté avec les mêmes supports d'animation dont les réflexions sont reprises ci-dessous.

Point forts de l'association

Salariés

- La compétence et l'engagement des salariés
- La diversité des activités et des publics
- Ses manifestations (BD-Corrída-Fête quartier)
- L'organisation du travail (délégation-agenda collectif)
- La visibilité et la confiance des partenaires
- Son réseau
- Ses bénévoles fidèles et engagés
- L'évolution de son activité et du public (permanence CAF- cafet migrants- espace rencontre)
- La qualité de son accueil
- Sa volonté de faciliter l'accès à la culture

CA

- Sa capacité à informer et à orienter
- Son histoire et sa pérennité lui valant de la polyvalence et de la maîtrise dans ses différents secteurs d'activité
- L'expérience des salariés
- La gouvernance : les valeurs et l'implication du CA
- Sa rigueur gestionnaire

Usagers

- Le partenariat avec le collège favorisant la Connaissance du Point Jeunes et de l'asso
- La mise en place du QF
- La satisfaction exprimée du public
- La commission usagers
- La forme de l'AG

Points faibles de l'association

Salariés

- Le manque de visibilité de son activité/public
- La signalétique
- Son manque de communication
- L'éclatement des sites accentuant les problèmes de communication, d'isolement et de visibilité de certains services
- Son manque de relations avec les collectivités territoriales locales
- Le manque d'actions partenariales

CA

- Ses statuts inappropriés
- Sa dépendance/ DSP (dépendance et concurrence)
- Le manque de connaissance et d'activité du Point Expert associatif
- Le manque de connaissance du PIJ
- Le Point Jeunes ne répondant pas aux besoins des adolescents
- Le manque de rayonnement territorial
- L'identité de l'association
- Le manque d'actions facilitant l'accès à la culture
- Le manque d'activités « hors les murs »
- Un recours au numérique insuffisant / participation et la communication
- Le public en difficulté sociale pas encore suffisamment touché

Usagers

- Le manque de connaissance de l'association en dehors de Chinon
- La méconnaissance de l'ensemble de l'activité de l'association et de ses différents lieux d'intervention
- Le manque de transversalité entre les différentes activités ou services.

Orientations

Forte de ce travail, l'association se donne les priorités suivantes :

- 1- Travailler l'identité de l'association
- 2- Contribuer encore plus à l'action sociale sur le territoire
- 3-Réfléchir au développement stratégique de l'association
- 4- Accompagner le passage au numérique
- 5- Remanier les statuts de l'association

Fiches actions

Orientation n°1 : Travailler l'identité de l'association

1-Constat _____

Les lieux d'intervention de l'association et ses missions ne sont pas repérés, particulièrement celles du centre social, l'activité FJT étant à priori plutôt reconnue. Globalement la connaissance de l'association se limite tout de même aux services utilisés. Le public fait encore bien souvent référence à l'ancienne MJC ou à l'auberge de jeunesse. La proximité avec d'autres structures sociales (CIAS-MDS-Foyer Descartes) amène également de la confusion des lieux et des activités respectives.

L'association s'est construite dans l'histoire avec tout d'abord la gestion d'un accueil de loisirs, puis d'un accueil jeunes, des foyers de jeunes travailleurs et d'un centre social. L'évolution permanente de l'association a été plus rapide que son identité. L'association était présentée jusqu'ici par les salariés et les administrateurs en listant l'ensemble de ses services ou activités. Il a été décidé lors de l'élaboration du projet associatif de dissocier deux activités principales de l'association : la gestion des FJT et la gestion d'un Centre social dans lequel s'inscrivent ses différents services.

Les FJT et les centres sociaux sont porteurs d'une histoire et de valeurs que l'association souhaite véhiculer à travers l'approche de son activité.

Nous devons maintenant cultiver cette identité en interne pour ensuite la revendiquer et la faire évoluer. Une communication plus globale est en ce sens nécessaire.

2-Objectifs _____

- Améliorer la connaissance de l'association en présentant les missions et objectifs d'un centre social ou les projets de l'association autant que possible
- Etendre le territoire de l'intervention de l'association (quartier de proximité-rive gauche)
- S'appuyer sur la démarche de PST
- Revendiquer notre identité de centre social et plus globalement l'activité, les projets et les valeurs de l'association
- Clarifier le cahier des charges de la DSP

3-Actions à mettre en œuvre _____

- Donner un nom au centre social
- Revendiquer l'identité de centre social : dans la plaquette de l'association, dans son nom, dans son activité, dans sa présentation
- Présenter le projet associatif aux différents partenaires et acteurs de l'association
- Anticiper la prochaine DSP
- Identifier visuellement les locaux utilisés par l'association

4-Bénéficiaires du projet _____

- L'ensemble des acteurs de l'association (usagers, administrateurs, salariés, partenaires)

5-Partenaires _____

- CC CVL

6- Risques _____

- Inadéquation entre le cahier des charges de la DSP et les orientations de l'association

7-Opportunités _____

- Clarifier les missions de l'association
- Développer l'identité Centre social
- Identifier les lieux d'intervention

- Reconnaissance de l'ensemble de l'activité de l'association
- Avoir une communication plus efficace
- Toucher un public différent

8-Acteurs du projet et moyens mis en œuvre _____

- Administrateurs et salariés

9-Echéances _____

- Dès la validation du projet associatif
- L'évolution de l'identité s'inscrit forcément dans le temps

10-Budget _____

- Utilisation des supports de communication et des instances existantes

Orientation n°2 : Contribuer encore plus à l'action sociale sur le territoire

1-Constata _____

Les missions d'un centre social et la spécificité du public accueilli en FJT impose une tolérance, une attention particulière et un accompagnement adapté pour les personnes en difficulté sociale.

La CNAF précise à travers sa circulaire de 2012 qu'un centre social doit assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés. Au de-là de ce qui s'impose, l'association a toujours exprimé clairement cette orientation dans ses valeurs.

Ses services sont ouverts à tous mais l'association manque encore d'activités adaptées au public en difficulté sociale. Des efforts ont été faits ces 2 dernières années avec la mise en place du paiement au quotient familial, le paiement de l'accueil de loisirs après le séjour, la création de l'espace rencontre et de la cafétéria migrants, la baisse du montant de l'adhésion ou encore l'accueil de la permanence CAF. Les actions collectives tendent à se développer au centre social comme sur les FJT. L'équipe FJT n'est plus composée que de travailleurs sociaux diplômés et l'accompagnement social s'est structuré. L'association souhaite poursuivre ses efforts en ce sens tout en veillant à ce qu'elle reste accessible à tous.

2-Objectifs _____

- Mettre en œuvre le projet social du centre social
- Mettre en œuvre le projet socio éducatif du FJT
- Décliner cette orientation dans tous les projets de service de l'association (ALSH-PJ-FJT-CLAS-ACF-CS)
- Créer un projet Animation Collectives Familles

3-Actions à mettre en œuvre _____

- Mettre en place les actions prévues dans le cadre des projets de service : faciliter l'accès aux droits, développer les actions collectives, favoriser l'accueil du public en difficulté sociale, faciliter l'accès à la culture
- S'appuyer sur nos partenaires pour orienter et communiquer autour des actions de l'association

4-Bénéficiaires du projet _____

- Public centre social et FJT

5-Partenaires _____

- MDS
- CIAS
- Entraide et Solidarité

6- Risques _____

- Stigmatisation du public
- Perte de mixité sociale
- Inadéquation avec les politiques sociales

7-Opportunités _____

- Relais partenaire/manque de moyens
- Répondre aux besoins de tous

8-Acteurs du projet et moyens mis en œuvre _____

- L'ensemble des salariés de l'association
- L'accueil doit être un lieu privilégié pour évaluer les besoins

9-Echéances _____

- Evolution permanente
- Echéances des projets de services

10-Budget _____

- Cela nécessite une attention particulière et de veiller à l'organisation de l'association.
- Evolution du budget en fonction de l'évolution de l'activité et des choix stratégiques de l'association.

Orientation n°3 : Réfléchir au développement stratégique de l'association

1-Constat _____

L'association est forcément dépendante des financements publics. La DSP représente 1/3 du budget de l'association. Par ailleurs les dispositifs évoluent au gré des besoins et des politiques sociales. Plutôt que d'attendre tout de la CC CVL l'association a peut être intérêt à anticiper les évolutions et diversifier son activité pour garantir son autonomie et sa pérennité.

L'association a pu constater dernièrement qu'elle manquait de rayonnement territorial et n'était pas repérée comme porteur potentiel de projets innovants sur des territoires voisins (Bourgueil-Ile Bouchard). Se positionner sur un développement stratégique permettrait sans doute d'être reconnu et faciliter les sollicitations.

Il convient dans un 1^{er} temps de définir avec le CA et la CC CVL la volonté de faire évoluer l'activité de l'association et ensuite réfléchir aux évolutions possibles en fonction des opportunités qui se présenteront.

2-Objectifs _____

- Diversifier l'activité de l'association
- Se positionner sur les dispositifs existant ou se créant
- Elargir le périmètre d'intervention de l'association

Se saisir des opportunités territoriales (ASLL, FAPI)

Sortir le FJT de la DSP

3-Actions à mettre en œuvre _____

-Définir les choix stratégiques de l'association au sein du CA

-Présenter les opportunités au CA

-Se positionner sur les nouveaux dispositifs

4-Bénéficiaires du projet _____

-L'association

-Le public concerné par l'évolution de l'activité

5-Partenaires _____

-CC CVL

-Les partenaires liés aux dispositifs

6- Risques _____

-Des moyens inadaptés au regard du développement de l'activité de l'association

-Perdre l'identité historique de l'association

7-Opportunités _____

-Garantir l'autonomie et la pérennité de l'association

8-Acteurs du projet et moyens mis en œuvre _____

-CA

9-Echéances _____

-2018

10-Budget _____

-En fonction des opportunités

Orientation n°4 : Accompagner le passage au numérique

1-Constat _____

Le numérique s'impose à tous, que ce soit pour l'accès aux droits, la communication mais aussi maintenant pour la participation de notre public. La dématérialisation constatée est plus rapide que la capacité d'adaptation du public. Il nous faut à la fois accompagner le public et développer de nouveaux outils pour répondre aux mieux aux besoins actuels et ne pas être trop en décalage avec les pratiques innovantes.

2-Objectifs _____

-Faciliter l'accès aux droits

-Favoriser la participation des usagers par le numérique

-Accentuer la communication numérique (nouveau site internet, newsletter, FB)

-Créer une commission numérique pour coordonner les actions en faveur du numérique

3-Actions à mettre en œuvre _____

-Formation des salariés

-Expérimentation des outils proposés en formation

-S'appuyer sur le service civique de la CAF pour proposer des formations afin de dédramatiser l'outil informatique et accompagner dans les démarches administratives.

-Utiliser les compétences des jeunes générations pour former leurs aînés

-Mise en place de nouveaux outils collaboratifs (commission usagers, CA, FJT)

4-Bénéficiaires du projet _____

-Salariés volontaires

-Usagers centre social et FJT

5-Partenaires _____

-Cré-sol

-CAF

6- Risques _____

-Exclusion d'un certain public

7-Opportunités _____

-Toucher plus de public

-Faciliter l'information et l'implication

-Visibilité activités

-Faciliter les inscriptions et globalement l'accès aux droits

-Développer des outils adaptés au public

-Toucher les scolaires

8-Acteurs du projet et moyens mis en œuvre _____

-Formation (recherche/action)

9-Echéances _____

-Formation de 4 sessions de 2 jours en 2018

10-Budget _____

-Prise en charge formation par l'OPCA

Orientation n°5 : Remanier les statuts de l'association

1-Constat _____

Les statuts dont la dernière modification date de 2007 ne sont plus en adéquation avec l'activité et la gouvernance de l'association. Les buts ont évolué tout comme l'organisation des instances

[Assemblée Générale-Conseil d'Administration]. Il est donc nécessaire d'actualiser les statuts de l'association.

2-Objectifs _____

-Rédiger de nouveaux statuts

3-Actions à mettre en œuvre _____

-Mettre en place une commission composée d'administrateurs volontaires et du directeur

-Envisager un accompagnement DLA

4-Bénéficiaires du projet _____

-Adhérents de l'association

5-Partenaires _____

-Réseau PAVA

6- Risques _____

-Arriver à anticiper et mesurer tous les enjeux dans les statuts

-Anticiper le fonctionnement et les difficultés éventuelles

7-Opportunités _____

-Clarifier et faciliter la gouvernance

8-Acteurs du projet et moyens mis en œuvre _____

-Le Conseil d'Administration

9-Echéances _____

-Avril 2018 (AG extraordinaire)

-Sans

Conclusion

Ce travail d'élaboration du projet associatif a d'ores et déjà contribué à développer l'identité de l'association en fédérant les administrateurs et les salariés autour de réflexions et d'orientations communes. L'identité va continuer à évoluer à travers les actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs du projet. Plus globalement le projet associatif pose les bases du travail et des évolutions à venir pour l'association.

Ce projet donne un sens affirmé et commun pour les années à venir qui va se décliner dans l'ensemble des projets de service. Il est avant tout nécessaire que l'ensemble des acteurs se l'approprient pour y adhérer et le faire vivre.

L'affirmation de ses valeurs, ses orientations et choix stratégiques revêt des enjeux dont la conscience l'association et qu'elle assume pleinement forte de son histoire et de ses convictions.

Ce projet s'inscrit dans les différents projets de territoire et se veut harmonieux et cohérent au regard des compétences des différents acteurs.

Enfin le projet fera l'objet d'une évaluation annuelle et évoluera au regard des évolutions et des projets de service.

LEXIQUE

ACF : Animation Collective familles

AG : Assemblée Générale

ALSH : Accueil de Loisirs sans hébergement

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

CA : Conseil d'Administration

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CC CVL : Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CLS : Contrat Local de Santé

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CMP : Centre Médico Psychologique

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CS : Centre Social

COFIL : Comité de Pilotage

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

DSP : Délégation de Service Public

EHPAD : Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes

ETP : Equivalent Temps Plein

FAPI : Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion

FB : Facebook

FJT : Foyers de Jeunes Travailleurs

MDA : Maison Des Adolescents

MDS : Maison Départementale de la Solidarité

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

QF : Quotient Familial

PAVA : Point d'Appui à la Vie Associative

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PIJ : Point Information Jeunesse

PST : Projet Social de Territoire

REAAP : Réseau d'Ecoute d'appui et d'Accompagnement des Parents

OPCA : Organisme Paritaire de Collecte Agrée

URHAJ : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes